

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Les Productions Jean-Bernard Hébert Inc.
présentent :

Maxime Isabelle

Jean-Pierre Chartrand

Claude Despins

Hugo Giroux

Ariel Ifergan

Philippe Thibault-Denis

Sébastien Dodge

Jean-Bernard Hébert

Claude Prigent

Étienne Pilon

Marc-André Poliquin

Olivier Berthiaume

12 hommes EN COLÈRE

de RÉGINALD ROSE

Traduction et mise en scène : ALAIN ZOUVI
Productions Jean-Bernard Hébert

PARTOUT AU QUÉBEC DÈS LE 26 AOÛT 2025

SOMMAIRE

LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION	page 3
L'AUTEUR, REGINALD ROSE	
L'homme	page 4
L'œuvre	page 4
12 HOMMES : LE JURY DU SIÈCLE	
Beaucoup de remous...	page 5
... pour une pièce vite écrite	page 6
L'ANALYSE DES FAITS	
Présentation des membres du jury	pages 7, 8
Le procès du procès : analyse de la pièce	page 9
Articulation de la pièce	page 9
Synopsis	pages 10, 11
La fonction de chaque juré	pages 12,13
LES ENJEUX DU PROCÈS	
Soif de justice, faim de vérité	page 14
Le mur épais des préjugés	page 15
SUGGESTIONS PÉDAGOGIQUES	pages 16, 17, 18

Les Productions Jean-Bernard Hébert Inc.

12 Hommes en colère

LA PRODUCTION

Pièce de	Reginald Rose
Traduction et mise en scène	Alain Zouvi
Assistance mise en scène et régie	Jacinthe Racine
Décors	Jean Bard
Costumes	Daniel Fortin
Éclairages	Pier-Luc Legault
Bande sonore	Christian Thomas
Accessoiriste	Ghyslain Gagnon
Productions	Jean-Bernard Hébert

LA DISTRIBUTION

Juré numéro 1	Philippe Thibault-Denis
Juré numéro 2	Olivier Berthiaume
Juré numéro 3	Hugo Giroux
Juré numéro 4	Jean-Bernard Hébert
Juré numéro 5	Maxime Isabelle
Juré numéro 6	Claude Despins
Juré numéro 7	Sébastien Dodge
Juré numéro 8	Claude Prigent
Juré numéro 9	Jean-Pierre Chartrand
Juré numéro 10	Étienne Pilon
Juré numéro 11	Ariel Ifergan
Juré numéro 12	Marc-André Poliquin

L'AUTEUR, REGINALD ROSE

L'HOMME

L'auteur de *12 Hommes en colère* est un produit typique de la société new-yorkaise. Il est né à New York le 10 décembre 1920, fils de William et d'Alice (née Oberdorfer) Rose. Il a grandi et a fait ses études dans la métropole américaine, jusqu'à l'obtention d'un diplôme du City College. Peut-être son père, avocat de profession, a-t-il tenté d'intéresser l'enfant à marcher dans ses traces? Ses biographes sont muets sur le sujet, mais on peut présumer que la profession du père a exercé suffisamment d'attrait sur le jeune Rose pour qu'il situe fréquemment ses créations dramatiques dans un contexte judiciaire.

Après son service militaire, effectué entre 1942 et 1946, Reginald Rose a occupé durant quelques années un poste de rédacteur en publicité. Il a vite décroché du marché publicitaire lorsque s'est présentée la possibilité d'écrire des pièces dramatiques pour la télévision, ce à quoi il rêvait depuis longtemps. L'œuvre dramatique de Reginald Rose couvre le spectre complet des médias de diffusion. Il a en effet écrit pour le petit et le grand écran, pour la scène et pour le marché du livre.

C'est toutefois en tant que scénariste à la télévision qu'il s'est imposé, dans les années 1950 et 1960, comme l'un des dramaturges les plus prolifiques et les plus respectés de sa génération. De nombreux prix et trophées ont jalonné sa carrière, dont plusieurs « Emmys », qui sont aux artisans de la télédiffusion ce que les « Oscars » représentent dans l'industrie cinématographique. Après avoir vécu plusieurs années à New York, puis à Londres, Reginald Rose est revenu s'établir avec sa famille au Connecticut, où il réside actuellement.

L'ŒUVRE

Au théâtre : Reginald Rose a adapté trois de ses télédramatiques pour la scène. Ce sont : *Black Monday* (dont la première fut donnée au Vandam Theatre de New York, le 6 mars 1962), *Twelve Angry Men* (première au Queen's Theatre de Londres, le 9 juillet 1964), *Dear Friends* (présenté en première lors du Festival D'Edimbourg, à l'été de 1968) et enfin *The Porcelain Year*.

Au cinéma : Pour *Twelve Angry Men*, il fut à la fois scénariste et coproducteur. On lui a par la suite confié la rédaction des scénarios de *Crime in the Streets*, *Dino*, *The Man in the Net*, *Baxter*, *Somebody Killed her Husband*, *The Wild Geese*, *The Sea Wolves*, *Whose Life is it Anyway*.

À la télévision : Reginald Rose a écrit plusieurs dramatiques remarquées... et remarquables pour le petit écran. Parmi celles-ci, mentionnons les plus connues : *The Bus to Nowhere* (1951), *Twelve Angry Men* (1954), *Thunder on Sycamore Street* (1954), *Quiet Game of Cards* (1959), *The Sacco-Vanzetti Story* (1960), *Dear Friends* (1968). Il fut également concepteur et scénariste de la série éminemment populaire *The Defenders* (de 1961 à 1965), dans laquelle les comédiens E.G. Marshall et Robert Reed personnifiaient un duo – père et fils – d'avocats. Si la chose existe, cette série, dit-on, pourrait être admise au « Temple de la renommée télévisuelle » pour la qualité exceptionnelle de son écriture dramatique.

Pour le marché du livre : Reginald Rose a publié deux recueils, *Six TV Plays* et *The Thomas Book*.

12 HOMMES : LE JURY DU SIÈCLE

Beaucoup de remous...

Malgré une œuvre relativement prolifique, le nom de Reginald Rose ne passera à l'histoire qu'en vertu de sa pièce *12 Hommes en colère*. Sitôt après la diffusion de sa dramatique sur les ondes de CBS, en 1954, la pièce déclenchait un remous incroyable au sein de la population, remous comparable à celui que connut, au Québec, la présentation de l'œuvre de John Steinbeck, *Des souris et des hommes*, par exemple. Tant par son sujet que par l'exceptionnelle prestation des douze comédiens, la pièce de Reginald Rose venait secouer la torpeur qui envahissait alors les États-Unis, livrés quasiment pieds et poings liés à la formidable chasse aux sorcières déclenchée par le sénateur McCarthy.

Dans ce procès où un homme, seul contre tous, se bat pour faire éclater la vérité en foulant du pied les préjugés, dans ce procès où la soif de justice est incarnée par un architecte – c'est-à-dire un artiste qui structure le visage extérieur, concret, de la société – la nation américaine a reconnu la voix passionnée de la démocratie et de la liberté qui l'interpellait au milieu d'un siècle d'obscurantisme.

C'est sans doute cette symbolique du triomphe de la justice sur l'intolérance et la démagogie, qui explique l'engouement du public américain pour la pièce de Reginald Rose. Pendant qu'Arthur Miller, Zero Mostel, Lillian Hellman, Bertolt Brecht et tant d'autres affrontaient courageusement l'inquisition américaine déclenchée par McCarthy pour répondre de supposés « actes de sédition » envers les États-Unis d'Amérique, *12 Hommes en colère* montrait, à travers l'odieux visage d'une justice expéditive et biaisée, le chemin de la raison.

De là, sans doute, l'empressement de d'autres artistes, en l'occurrence Sidney Lumet, de conserver le plus longtemps présent dans la société américaine l'impact de ce drame. Dès 1957, c'est-à-dire moins de trois ans après la présentation au petit écran de la dramatique de Reginald Rose, l'œuvre adaptée faisait une sortie remarquée dans les cinémas du pays. Henry Fonda y incarnait, avec sobriété mais puissance, le juré no 8, cet architecte solitaire parmi une meute de déchaînés, dans ce tout premier long-métrage de Lumet. Le succès du film fut à l'égal de la dramatique télévisée, au point de figurer encore de nos jours parmi les classiques vénérés du cinéma américain.

Quelques années plus tard, Rose transposait une fois de plus sa joute oratoire pour un autre média de diffusion, cette fois-ci le théâtre. Dès 1958, toutefois, un Français, André Obey, réalisait une adaptation française de l'œuvre, pour la présenter sur les planches d'un théâtre parisien. Avec *12 Hommes en colère*, Reginald Rose remportait non seulement la consécration, mais aussi la reconnaissance de ses pairs. La pièce télévisée lui a valu trois statuettes « Emmy », tandis que l'adaptation cinématographique lui a permis de rafler le grand prix de la Guilde des écrivains américains, le prix Edgar Allan Poe ainsi qu'une mention honorable au Festival du film de Berlin.

... pour une pièce vite écrite

Reginald Rose a déjà confessé qu'il n'a mis que quelques jours à écrire le script de *12 Hommes en colère*. Cinq jours, tout au plus... quatre, avoue-t-il, s'il n'avait pas figolé certaines répliques qui ont de toutes manières été coupées lors de la transcription finale. S'il a réussi à pondre en si peu de temps cette fascinante étude de caractères, c'est que Reginald Rose, on le devine, avait dans son bagage de vie, une expérience concrète des délibérations d'un jury. Dans une étude de sa pièce publiée chez l'éditeur McClelland and Steward en 1967, Reginald Rose explique en postface ce qui l'a amené à imaginer le drame de douze hommes, tenant entre leurs mains la vie d'un de leurs semblables :

« *12 Hommes en colère* est la seule pièce que j'ai écrite à partir de ma propre expérience. Environ un mois avant de rédiger cette dramatique, j'ai été membre du jury d'un procès pour un homicide, à la Cour de New York. Il s'agissait de ma toute première expérience du genre, et j'en ai gardé un souvenir très vif.

Je me souviens avoir été fortement impressionné par l'ambiance glaciale et figée de la salle d'audiences, par le visage impassible, presque de marbre, du juge, par le va-et-vient rapide et feutré des divers préposés, et surtout, par le caractère absolu de la décision que moi et mes compagnons de jury aurions à prendre à l'issue du procès.

Je doute avoir jamais été aussi impressionné de ma vie par le rôle qu'on me demandait de jouer, et je suis devenu tout à coup si sérieux, si consciencieux, qu'à bien y penser maintenant, ma ferveur dut être insoutenable aux yeux des onze autres membres du jury.

En cours de procès, il me vint à l'esprit que personne ne sait réellement ce qui se passe dans la salle de délibérations où les jurés sont confinés, hormis ces derniers. C'est à ce moment précis que j'ai compris à quel point une pièce dont l'action tournerait essentiellement autour des échanges de ce huis clos, pourrait s'avérer une expérience passionnante, voire émouvante, pour le public.

Lors de l'écriture de *12 Hommes en colère*, j'ai tenté d'intégrer quatre éléments dont j'ai constaté le rôle fondamental dans le déroulement des délibérations, à savoir :

- l'écart, entre membres du jury, quant à ce qu'ils ont retenu de la preuve présentée, et l'interprétation qu'ils en font ;
- les relations qui s'établissent entre jurés dans une situation où ils jonglent avec la vie ou la mort d'un individu ;
- l'émotivité de chaque juré ;
- les contraintes physiques du lieu, que ce soit la température ambiante, l'heure, l'exiguïté de la salle, etc. »

L'ANALYSE DES FAITS

Présentation des membres du jury

Lorsque l'auteur, Reginald Rose, conçut la pièce pour la télévision, il dut couper considérablement dans « l'habillement psychologique » des personnages pour ne garder qu'un dessin, à grands coups de pinceau, des diverses personnalités en jeu. Son éventail de membres recouvre en réalité beaucoup plus certains stéréotypes sociaux que des exemples tirés de la vraie vie. Il faut dire à sa défense que le format télévisuel de l'époque – les télé-dramatiques de plusieurs heures et les télé-feuilletons n'avaient pas encore été inventés ! – restreignait l'auteur à 50 minutes seulement pour présenter et les personnages, et l'action. En révisant la pièce pour le théâtre, Reginald Rose a enrobé davantage la charpente socio-psychologique des douze membres du jury, leur donnant non seulement une existence en dehors de la salle des délibérations où nous les verrons, mais aussi, une profondeur capable d'expliquer, au niveau des échanges, leurs réactions et leur émotivité. Voici, brossés à grands traits, ces personnages, tels que l'auteur les a présentés au moment de la création de la pièce.

Juré numéro 1 (le président – rôle interprété par Philippe Thibault-Denis)

35 ans. Entraîneur adjoint de l'équipe de football de son « high school ». Un petit homme sans grande importance dans son milieu. S'il est ici tout d'abord prudent vis-à-vis le rôle d'autorité qu'on lui a confié, il y prend par la suite un grand plaisir. Respectant les conventions sociales, il voudrait bien qu'il en soit ainsi pour les autres. Pas très brillant, mais obstiné.

Juré numéro 2 (rôle interprété par Olivier Berthiaume)

Commis de banque, 38 ans. Un homme effacé, hésitant, qui trouve difficile d'avancer une opinion personnelle. Facilement influençable, il penche habituellement vers l'opinion de celui avec qui il vient tout juste de converser.

Juré numéro 3 (rôle interprété par Hugo Giroux)

Directeur d'un service de messagerie, 40 ans. Homme solide, vigoureux, très attaché à ses opinions, où l'on y décèle une touche de sadisme. Sans humour, intolérant, les opinions d'autrui ne lui importent guère. Il est d'ailleurs habitué à faire primer les siennes avec force.

Juré numéro 4 (rôle interprété par Jean-Bernard Hébert)

Courtier à la bourse, 50 ans. Un homme de caractère, fortuné. Il s'exprime avec facilité et est toujours bien à l'aise en public. Il semble également se sentir un peu supérieur face aux autres jurés. Sa seule préoccupation dans ce cas-ci, ce sont les faits, et il est horrifié par le comportement hautement émotionnel de certains jurés.

Juré numéro 5 (rôle interprété par Maxime Isabelle)

Mécanicien, 25 ans. Un jeune homme simple, très timide et qui, bien que prenant très sérieusement ses responsabilités dans ce jury, trouve néanmoins difficile de s'exprimer devant des gens plus âgés que lui.

Juré numéro 6 (rôle interprété par Claude Despins)

Peintre en bâtiment, 33 ans. Un homme honnête à l'esprit lent. Il arrive à prendre position, mais lentement et prudemment. Il trouve en effet difficile d'avoir une opinion bien arrêtée et c'est pour cela qu'après avoir écouté attentivement les autres jurés, il doit d'abord ruminer les idées qui lui semblent les plus justes avant de finalement prendre parti.

Juré numéro 7 (rôle interprété par Sébastien Dodge)

Représentant de commerce, 42 ans. Un vendeur bruyant, fort en gueule, de liaison facile, mais qui a des choses plus importantes à faire que de siéger sur un jury. Il perd facilement son calme, et est tout aussi rapide à avoir des opinions sur des choses auxquelles il ne connaît rien. Sous des dehors fanfarons, c'est bien sûr, un lâche.

Juré numéro 8 (rôle interprété par Claude Prigent)

Architecte, 42 ans. Un homme modéré, calme, réfléchi. Un homme qui n'hésite pas à faire le tour complet d'une question et qui est en recherche constante de la vérité. Un homme de grande volonté, mais tolérant et respectueux d'autrui. Et surtout un homme de justice qui est prêt à se battre farouchement pour celle-ci.

Juré numéro 9 (rôle interprété par Jean-Pierre Chartrand)

Retraité de 70 ans. Un homme doux, gentil, à la fin d'une vie bien remplie. Un homme qui s'accepte entièrement, même s'il regrette les jours pas si lointains où il aurait pu s'opposer plus farouchement face aux opinions injustes de certains jurés. Lorsque, bouleversé par la discussion, il prendra quelques comprimés, on devinera qu'il a eu quelques ennuis avec son cœur.

Juré numéro 10 (rôle interprété par Étienne Pilon)

Propriétaire de garage, 46 ans. Un homme colérique et amer, prêt à se battre pour un simple regard. Un fanatique qui n'accorde aucun respect à la vie humaine, mis à part sa propre personne. Un homme, qui, en dehors de son commerce, n'a pas réalisé grand chose de sa vie et ne le fera pas non plus.

Juré numéro 11 (rôle interprété par Ariel Ifergan)

Un horloger de 48 ans. Un réfugié qui a fui l'Europe en 1941. Il parle avec un accent. Humble. La vie l'a si grandement mortifié qu'il a l'air presque soumis aux gens qui l'entourent. Mais c'est un homme qui recherchera de tout son cœur la justice, parce que cruellement blessé par tant d'injustices dans son propre pays.

Juré numéro 12 (rôle interprété par Marc-André Poliquin)

Un rédacteur de publicité, 30 ans. Un homme enjoué, habillé à la dernière mode, et qui considère l'humanité en termes de pourcentages, de graphiques et de sondages. Il n'a pas une compréhension profonde des gens. Un être superficiel, un tantinet poseur, mais essayant d'être « un gars correct ». Il griffonnera et dessinera sans cesse sur des blocs-notes.

Le procès du procès : analyse de la pièce

Il est difficile de résumer, scène par scène, la pièce de Reginald Rose, puisqu'elle n'a pas été écrite en fonction d'un découpage scénique, mais d'une lente évolution des échanges verbaux, balisant cette recherche de la vérité. Au fil de la discussion, on découvre progressivement le caractère et l'intellect des jurés, on approfondit le drame qui s'est joué un soir d'été, on découvre la personnalité et le contexte socio-économique de l'assassin présumé.

Mais l'intérêt et le suspense de la pièce reposent essentiellement sur l'acharnement que mettra un juré, seul contre tous, à démolir systématiquement l'échafaudage de pièces à conviction, de témoignages et de circonstances accablantes que deux avocats ont mis six jours à construire, lors du procès.

L'articulation de la pièce

12 Hommes en colère pourrait être comparé à un suspense policier. Il en contient d'ailleurs l'ingrédient principal : L'enquête consécutive à un meurtre, devant mener à coffrer l'assassin. Mais à l'opposé du roman policier où l'histoire s'ouvre d'habitude sur le meurtre, pour se clore, quelques chapitres plus tard, sur la brillante démonstration d'un fin limier, *12 Hommes en colère* commence par nous dévoiler l'assassin et les détails du meurtre. Reste ensuite à remonter le cours de l'histoire... pour découvrir que l'assassin, somme toute, n'est peut-être pas celui qu'on pense.

D'entrée de jeu, la situation présentée par la pièce semble claire. Tous les témoignages entendus lors du procès et rapportés par les jurés concordent. Mais dans cette mécanique où tout baigne dans l'huile, un homme introduit un grain de sable, un doute qui le saisit. En explorant ce doute, l'histoire se révélera constamment sous un jour nouveau, à un point tel qu'à la clôture de la pièce, la situation si limpide du départ sera entièrement chamboulée.

Le synopsis

C'est l'introduction de ce doute, puis la lente entreprise de démolition des faits en apparence irréfutables, qui constituent la charpente même de l'œuvre. De façon synoptique, on peut la résumer ainsi :

- Onze jurés croient au départ en la culpabilité d'un adolescent de 18 ans, accusé d'avoir poignardé son père. Seul, un juré réclame que soient examinés plus attentivement les faits avant de se prononcer.
- Tous les témoignages incriminent le jeune prévenu. Celui du voisin de l'étage inférieur, qui dit avoir vu le jeune homme dévaler l'escalier peu après avoir entendu une bagarre à l'étage au-dessus. Celui d'une femme, qui affirme avoir assisté à la scène en regardant par sa fenêtre, de l'édifice voisin. Celui d'un marchand qui prétend que le couteau à cran d'arrêt vendu au jeune homme est un exemplaire unique.
- Le juré no 8 exhibe un couteau identique à l'arme du crime. Il en existe donc plusieurs exemplaires. Il réclame un second vote, et se dit prêt à renoncer à son argumentation si les onze autres jurés maintiennent leur verdict.
- Le juré no 9 se range derrière le no 8 et vote « non coupable », parce qu'il veut en entendre davantage.
- En rapprochant les deux témoignages incriminants, le no 8 établit que le vieil homme n'a pu entendre la voix du jeune accusé, puisqu'une rame de métro passait au même moment sous sa fenêtre, dans un bruit infernal.
- Même si au cours d'une altercation précédant le meurtre, le jeune homme a crié à son père « Je vais te tuer », cette phrase peut très bien ne rien signifier. Combien de fois la disons-nous ou la pensons-nous, affirme le no 8.
- Le jeune homme, présume-t-on, est revenu trois heures après le meurtre chez lui pour y subtiliser l'arme du crime. Pourquoi s'était-il donné le trouble d'effacer ses empreintes immédiatement après le crime?
- De même, pourquoi est-il revenu sur les lieux du crime, si, comme la voisine a dit vrai, elle a poussé un cri sitôt le crime commis. L'assassin a dû l'entendre, et savoir que la police serait prévenue.

- Au troisième vote, les no 5, 8, 9, et 11 votent « non coupable ». Il en reste huit autres à convaincre. Ceux qui sont farouchement convaincus de la culpabilité du jeune homme sont le no 3, qui se montre excessivement agressif comme si ce procès lui tenait personnellement à cœur, le no 4, dont la froide analyse des faits l'incline à pencher de ce côté, le no 7, qui veut en finir au plus vite pour assister à sa partie de baseball, et le no 10, qui s'appuie lourdement sur ses préjugés envers la « racaille » et les gens des pauvres quartiers.
- Sur un doute manifesté par le no 5 quant au témoignage du vieux monsieur qui affirme avoir couru jusqu'à la porte d'entrée, on démontre qu'en raison de son état de santé chancelant, et compte tenu de la disposition des pièces de son appartement, il n'a pu franchir en 15 secondes l'espace le séparant de son lit à la porte d'entrée. Il est donc certain qu'il n'a pas vu le jeune homme dans l'escalier. Il y serait arrivé trop tard. Tout au plus, a-t-il entendu un bruit de pas.
- Au quatrième vote, les deux camps sont nez à nez. Six « coupable », six « non coupable ».
- Que le jeune inculpé ait été incapable de se souvenir des films vus au cinéma le soir du meurtre – l'alibi donné lors de sa déposition – ne prouve rien. Sans être sous le coup d'une forte émotion, le juré no 4 éprouve lui-même de la difficulté à se souvenir d'un film vu quelques jours plus tôt.
- Compte tenu de la taille du jeune homme comparée à celle de son père, compte tenu également de son habileté à manier le couteau, le no 5 prétend qu'il est quasiment impossible qu'il ait frappé son père de la façon décrite lors du procès, c'est-à-dire en haut.
- Un sixième vote est pris : les « non coupable » rallient neuf voix, trois persistent à voter « coupable ».
- La voisine qui a témoigné au procès portait, tout comme le juré no 4, des marques rouges aux ailes du nez, marques qui ne peuvent être laissées que par lunettes. Or, dans son témoignage, elle affirme s'être tournée plusieurs fois dans son lit, à chercher le sommeil, et que c'est à ce moment précis qu'elle a vu le meurtrier commettre son crime. Si elle était effectivement couchée, elle ne devait pas porter ses lunettes. Elle a donc pu voir une forme, mais floue ou indistincte.
- Devant cette dernière révélation, les trois derniers jurés changent leur vote, le juré no 3 étant toutefois le dernier à capituler.

La fonction de chaque juré

Aux données de départ sur les douze jurés, on peut juxtaposer un second regard, qui s'attardera cette fois au rôle que chacun joue par rapport à l'action.

Juré no 1 : Le modérateur du débat. Au début, il est peu confiant dans ses capacités à diriger le groupe d'hommes. Il n'interviendra d'ailleurs qu'avec mollesse pour remettre quelqu'un à sa place, lors d'échanges acerbes. Par contre, il s'emportera avec émotion lorsque le no 10 l'accusera de « jouer au bébé », et menacera de démissionner. Il s'accrochera à son vote de culpabilité jusqu'au sixième tour de table, et encore, votera-t-il « non coupable » sans pouvoir dissimuler son embarras.

Juré no 2 : De toute évidence, écrasé par la personnalité forte de certains jurés, il joue un rôle discret, s'exprimant rarement de façon claire et nette. Ses interventions sont minimales dans le cadre du débat, à l'exception de celle qu'il fera pour signaler ses doutes quant aux capacités de l'accusé de poignarder son père « par en bas » en pleine poitrine. Il se rallie au clan des « non coupable » après avoir été convaincu par le no 8, comme quoi le vieux monsieur n'a pu courir jusqu'à l'escalier.

Juré no 3 : Dans le triumvirat que forment les trois plus ardents partisans de la culpabilité de l'accusé, le no 3 est le pilier émotif. Soupe au lait, il s'emporte vite et fort, repousse et dénigre constamment les bribes de lumière que les partisans de l'autre clan arrachent à la vérité. Son acharnement à vouloir la mort de l'accusé prend des allures sournoises, sadiques, comme s'il s'agissait pour lui d'un règlement de compte personnel. Il sera clair, en cours de route, qu'il souhaite venger l'affront que son propre fils lui a fait subir, d'où le zèle héroïque qu'il met à souhaiter la chaise électrique pour « l'assassin du père ». Il sera le dernier à capituler, au prix d'une lutte intérieure qu'il mènera avec sa conscience.

Juré no 4 : Il est le pilier intellectuel du clan des « coupable », et son rôle sera précisément de confronter le no 8 sur son propre terrain. Son autorité est écrasante, et c'est souvent vers lui que se tournent les no 3, 7 et 10 pour faire « entendre raison » aux partisans du « non coupable ». Lucide, il analyse froidement les faits, faisant ainsi contrepoids aux réactions émotives ou raciales des deux autres jurés « forts en gueule ». Son assurance sera toutefois ébranlée – tout comme son ascendant sur les autres membres du jury – par l'interrogatoire que lui fait subir le no 8 quant à sa souvenance de deux films visionnés quelques jours plus tôt. Il ne se rendra à l'argumentation de l'autre clan qu'au dernier scrutin, après qu'il eut lui-même servi, malgré lui, à démolir le dernier témoignage encore valide.

Juré no 5 : Timide au départ, inexpérimenté face aux autres, il gagnera en assurance au fur et à mesure que l'action progresse, et par ses interventions, contribuera à faire éclater la vérité. Issu lui aussi des quartiers pauvres, il s'emballe et prend le mors aux dents lorsque les no 4 et 10 affirment sans sourciller que ces milieux défavorisés engendrent des délinquants dangereux pour la société. Il sera le deuxième à se ranger au côté du no 8 sur la foi des premiers éléments présentés pour démolir la preuve du procès.

Juré no 6 : Gêné par ses collègues autour de la table, ce juré a de la difficulté à défendre son opinion. Il n'aura au début qu'un rôle effacé, même s'il décoche au no 8 une question lancinante : « Supposez que vous nous faites tous changer d'idée, puis, supposez que le petit gars a vraiment tué son père? » Graduellement, il prendra plus de place, et interviendra souvent pour prendre la défense des plus faibles face aux poids lourds, se montrant particulièrement soucieux du respect à montrer à l'égard des personnes âgées. Il sera le sixième à changer d'opinion, même s'il le fait à voix basse.

Juré no 7 : L'amateur de baseball et de boxe, qui interprète les délibérations du jury à la manière d'une joute sportive. Il se fout éperdument des arguments, étant plus soucieux du temps qui passe et qui risque de lui faire rater sa partie de baseball. Il tourne souvent en ridicule les remarques des autres jurés, et manifeste un esprit aussi obtus que puéril. Il sera incapable de défendre sa position jusqu'au bout, et militera même fortement en faveur d'une remise de procès, ce qui le « libérerait » de la salle de jury. Son vote sera modifié non par conviction personnelle qu'un doute raisonnable existe, mais par pur égoïsme.

Juré no 8 : C'est le pilier du clan des « non coupable ». Sans être entièrement convaincu de la non-culpabilité de l'accusé, il souhaite donner une chance raisonnable au jeune homme, et surtout, explorer le malaise ressenti lors du procès. C'est son entêtement, mais surtout sa force de persuasion, son esprit clair et rationnel, sa maîtrise des sentiments qui graduellement feront pencher les autres de son côté. Sa figure dominera toute la pièce : il incarne le courage, la persévérance, l'intelligence, la générosité du cœur. Désintéressé, il ne cherche qu'à faire éclater la vérité, sans jamais vouloir en tirer une gloire personnelle. On ne pourrait lui reprocher que d'être trop « parfait » !

Juré no 9 : Vieux monsieur poli et tranquille, il est essentiel au drame par le rôle qu'il jouera, d'abord en appréciant suffisamment le courage du no 8 pour voter, le premier, de son côté, et lancer ainsi sur ses rails l'action dramatique. L'attention minutieuse qu'il a accordé aux témoins lors du procès, alliée à sa fine observation du comportement des êtres et sa longue connaissance de l'âme humaine, lui permettront d'apporter à la table des révélations chocs, en particulier la toute dernière, celle qui emportera finalement l'unanimité.

Juré no 10 : Être taillé tout d'une pièce, qui s'embarrasse peu des subtilités de l'intelligence. Ses sorties, fréquentes, sont marquées par un racisme d'une violence inouïe et par des préjugés crasseux. Ses propos sont rarement articulés d'après une pensée réfléchie. Il se lance à tout moment dans des discours à l'emporte-pièce, tourne en dérision les remarques éclairées des autres jurés, et refuse obstinément de se laisser convaincre. Il s'est fait une idée, une fois pour toutes, et il n'en démord pas. Il ne modifiera son vote qu'à la toute fin, et encore le fera-t-il dans un geste de dépit et non d'acceptation des faits nouveaux déterrés tout au long des échanges.

Juré no 11 : S'il s'exprime peu au début, ce juré se dégènera par la suite, notamment pour défendre le principe de justice et de démocratie inscrit dans les fondements mêmes de la société américaine. D'une politesse extrême, il gardera toujours son calme et sa douceur, même quand il est l'objet des visées racistes de son voisin de table. Ses interventions seront particulièrement efficaces : on devine derrière l'écran d'humilité qu'il projette, un esprit perspicace et prompt. Il sera

le quatrième à passer dans le camp opposé, après avoir de toute évidence bien pesé le pour et le contre.

Juré no 12 : Un modèle de la superficialité, il n'amènera à ses collègues aucun argument sensé durant tout le débat. Ses interventions se résument en un tissu de banalités et d'insipidités ; il ne jouera d'ailleurs pas un rôle actif dans le dénouement des délibérations, même s'il aime bien se donner un air de grandeur. Il considère ce jury tout au plus comme une façon de passer le temps, semblant attacher peu d'importance à l'enjeu du débat. Il est le seul juré qui reviendra sur sa position, après avoir voté « non coupable ». Il perdra d'ailleurs des plumes aux yeux des autres, et c'est penaud qu'il votera finalement pour l'acquittement, au dernier tour.

LES ENJEUX DU PROCÈS

Sont soulevés dans *12 Hommes en colère* une foule de thèmes, qui s'entrecroisent et se répondent pour créer un tableau particulièrement riche du tempérament humain. On peut y voir notamment une étude sur la force du leadership, sur le courage, sur la communication verbale et non verbale, sur le respect de la vie, sur les responsabilités sociales, sur la futilité, etc. Pour les besoins du présent dossier, nous avons concentré notre attention sur les deux thèmes qui dominent toutefois l'œuvre, soit la démocratie et la justice, et le masque des préjugés.

Soif de justice, faim de vérité

Dès la première intervention du juge, l'auteur situe clairement la thématique de la pièce. Nous ne sommes pas en présence de banalités, d'éléments superficiels ou de quelconques futilités de la vie. Nous ne sommes pas à la cour des petites chicanes de ménage ou de voisin, mais en cour criminelle, là où on confie à des hommes le pouvoir de donner ou de retirer la vie. Là où l'on confie à des hommes un pouvoir qui les dépasse, un pouvoir dévolu en principe aux dieux. Par cette entrée de jeu dramatique, la pièce s'installe d'emblée dans les hautes sphères du drame humain.

« Un meurtre au premier degré... est l'accusation la plus lourde qui puisse être portée. Un homme est mort. La vie d'un autre est entre vos mains »... dira le juge aux douze jurés, avant même qu'ils ne commencent leurs délibérations.

Comment peut-on s'arroger un pouvoir surnaturel, celui de juger un de ses semblables en se donnant le droit de lui retirer la vie? À vrai dire, tout le système judiciaire semble avoir reconnu la quasi impossibilité de jouer parfaitement ce rôle qui dépasse l'entendement de l'homme. Pendant longtemps, les rois et reines, qui disaient détenir leur pouvoir directement de Dieu, assumaient par conséquent un pouvoir de vie et de mort sur leurs sujets. Mais parce que ce droit frôlait la tyrannie, les bourgeois anglais se sont lignés contre la Couronne britannique et ont réclamé, dès la fin du 17^e siècle, une réforme du système pénal. C'est Guillaume III d'Orange-Nassau, alors souverain britannique, qui concrétisera le principe du jugement d'un inculpé devant un tribunal de pairs, appelé jury. Dans la Déclaration des droits signée en 1689, les Anglais se dotaient, les premiers, d'un système judiciaire fondé sur la présomption d'innocence, où le fardeau de la preuve retombait dans le camp de la poursuite. Au jury était confiée la responsabilité de discerner le vrai du faux, le possible de l'impossible, le réel de l'illusoire, le concret du préjugé.

Mais puisque l'erreur s'incarne dans l'être humain en même temps que son souffle premier, puisque le doute est indissociable de la vérité elle-même, la justice des hommes se fait approximative, prudente dans ses verdicts.

« S'il y a un doute raisonnable quant à la culpabilité de l'accusé... vous devez rendre un verdict de non-culpabilité. »

Dieu, dans son immense sagesse, agit et décide seul. Dans son imperfection, l'être humain reconnaît qu'en matière de vie et de mort, il ne peut juger seul. Le jury doit donc délibérer jusqu'à ce que se dessine une position unanime. Certains jurys sont cloîtrés des semaines de temps à défendre, pas à pas, leur position jusqu'à ce que l'unanimité recherchée éclate. C'est la loi de l'homme, la seule qu'il ait pu proposer pour soutenir la concurrence avec Dieu !

12 Hommes en colère représente l'illustration de cette dure loi, où le flambeau de la justice, porté au départ par un seul homme, finit par éclairer toute la pièce, faisant triompher la vérité.

Le mur épais des préjugés

Pour parvenir à s'imposer, la vérité doit parfois traverser le mur épais des préjugés qui la voilent. Avec son réseau serré d'idées toutes faites, de lieux communs, de clichés, de déformations des faits, le préjugé donne pour vrai, ce qui n'est en réalité qu'une interprétation biaisée.

Tout au long de la pièce, on assiste à une savante mise en scène des préjugés à l'œuvre dans la société. On y trouve d'abord le préjugé de classe, qui fera dire à certains que :

« On peut pas croire ce petit gars-là, quant on sait d'où il vient. C'est tous des menteurs (...) Les petits jeunes qui sortent de ces quartiers-là sont des déchets de la société (...) Ils ont pas besoin de grosse raison pour tuer quelqu'un. Ils sont toujours à moitié saouls (...) C'est des violents... des animaux. » (juré no 10)

« Il est né dans un taudis. Et les taudis favorisent la délinquance. Ce n'est pas un secret. Les enfants issus de ces milieux défavorisés sont pour la société des dangers potentiels. » (juré no 4)

Ainsi que des préjugés de race. Aux yeux d'un raciste, quiconque n'est pas né dans son pays ou n'est pas de sa couleur ou de son milieu culturel ne peut aspirer aux mêmes droits, à la même égalité. Il est forcément inférieur, nécessairement suspect, donc, à craindre.

« Qui c'est que vous pensez que vous êtes pour me parler de même. (...) Ils sont ben tous pareils. Ils se sauvent de chez eux pour sauver leur peau, ils débarquent chez nous, puis cinq minutes après, ils sont déjà en train de nous dire quoi faire. (...) Je vas y mettre mon pied au cul tellement raide, qu'il va retourner chez eux ! » (juré no 7)

Il est significatif de constater que celui qui défendra avec vigueur la démocratie et son corollaire, la justice, soit un réfugié des pays de l'Est. Pour avoir goûté au despotisme et à l'injustice, il connaît le prix inestimable de la liberté, et sait à quel point l'intolérance et le racisme sonnent le glas de l'humanité. De même, on ne s'étonne pas que ce soit le juré no 5, lui-même l'objet d'attaques

injustes en raison de ses origines sociales, qui élève la voix pour défendre le no 11 contre les déclarations racistes du no 7.

Les préjugés se manifestent également envers ce qu'on ne connaît pas ou ce qui dépasse l'entendement.

« Ça, c'est un beau racket (les psychiatres). Ça, c'est vraiment rire du monde, puis leur emplir la tête avec n'importe quoi. J'en ai trois psychiatres qui laissent leurs voitures dans un de mes garages, ben... les trois sont fous. » (juré no 10)

« Vous êtes comme tous les autres. Vous pensez trop, pis ça vous mélange. » (juré no 12)

SUGGESTIONS PÉDAGOGIQUES

Avant la représentation

1. À partir des descriptions schématiques de chacun des jurés, il peut être intéressant pour les étudiants de choisir l'un de ceux-ci, et de tenter de s'en faire une représentation physique et psychologique. Cette représentation, qui pourrait prendre la forme d'un exercice de composition écrite ou de jeu dramatique, pourra ensuite être comparée au modèle tel qu'adopté par le comédien, sur scène.
2. Si possible, visionnez le film de Sidney Lumet, *Twelve Angry Men* avant la représentation théâtrale. Ce visionnement permettra ensuite de discerner en quoi le traitement cinématographique impose des règles que n'a pas à respecter le théâtre, et vice-versa. Les élèves pourront commenter les deux médiums, et déterminer les forces et faiblesses de l'un et l'autre.
3. Dans la mesure du possible, la classe pourra assister à une séance en cour d'assises criminelles, afin de constater dans quelle mesure ce qu'ils verront sur scène projette une image réelle ou déformée des délibérations consécutives à un procès.

Après la représentation

1. Le titre de l'œuvre suggère que la colère anime, à un moment ou l'autre, chacun des douze membres du jury.
 - a) Quelle est la source de cette colère en chacun? Comment s'exprime-t-elle? Quels sont les moyens utilisés par le dramaturge pour nous faire prendre conscience de ce sentiment agitant les passions dans la salle du jury?
 - b) Comment la colère agit-elle sur la structure même de la pièce? Sur son déroulement? En ce sens, peut-on dire qu'elle devient pratiquement un treizième personnage?

2. On associe beaucoup la thématique de *12 Hommes en colère* à la défense de la justice, y voyant notamment un plaidoyer contre la peine de mort. Cette association d'idées est-elle justifiée? Il pourrait être intéressant de considérer les systèmes judiciaires des États-Unis (où la peine de mort est toujours en vigueur) et du Canada (où elle a été abolie au début des années 1960) et de voir dans quelle mesure des « injustices » s'y commettent, de part et d'autre. Ce qui entraîne inéluctablement la question « Existe-t-il un système judiciaire « idéal »? »
3. La facture même de la pièce pose des problèmes particuliers de mise en scène. Pendant deux heures, douze hommes devront être constamment sur scène, dans un lieu clos, où ils sont à toutes fins pratiques prisonniers du débat en cours. Non seulement l'action progresse-t-elle à pas de tortue, afin de ménager le suspense, mais en plus, elle fait référence à des événements et une situation qui ne sont que commentés, jamais montrés. Comment le metteur en scène a-t-il réglé les échanges verbaux et les déplacements sur scène afin de donner l'idée de la progression du drame et de l'affrontement entre deux idéologies opposées? Aurait-il pu s'y prendre autrement? À partir d'un extrait de la pièce, demandez aux étudiants de concevoir leur propre mise en scène, en axant celle-ci sur le réalisme... ou encore sur l'imaginaire... ou sur le symbolisme.
4. Une réplique du juré no 9 semble résumer l'idée ayant présidé à la création de l'œuvre. Cette réplique est entendue à la suite du premier vote, alors que le juré en question, un vieux monsieur âgé, explique pourquoi il a décidé de voter « non coupable », se ralliant ainsi à la position du no 8.

Ce monsieur (il montre le no 8) était seul contre nous tous. Il ne dit pas que le jeune homme n'est pas coupable. Il dit seulement qu'il n'en est pas sûr. Eh bien, ce n'est pas facile de se battre seul contre tous, alors qu'on vous tourne en ridicule. Même si la cause vous semble juste, ce n'est pas facile.

- a) Demandez aux étudiants de commenter cette réplique, à la lumière notamment du dénouement de la pièce.
 - b) Peut-on trouver des exemples, dans l'histoire récente, de cas où le courage et la soif de justice d'une personne ont réussi à amener des changements considérables de perception ou de mentalité dans l'opinion publique?
5. La question inévitable... Si vous aviez fait partie de ce jury, quelle aurait été votre position? Il peut être intéressant de diviser la classe en deux, d'un côté ceux qui croient que le jeune homme était coupable, et de l'autre ceux qui ont un « doute raisonnable » quant à sa culpabilité, pour rouvrir la discussion et permettre aux deux clans de s'affronter verbalement. L'enregistrement de ce débat permettrait également de voir dans quelle mesure les étudiants sont conscients des préjugés de race ou de classe, des idées préconçues, des stéréotypes que la société environnante charrie et qu'ils ont assimilés à des degrés divers.

6. Un critique a pointé du doigt le « happy ending » de la pièce, comme étant une concession envers la bonne conscience qu'aiment se donner les Nord-Américains. Encore une fois, la justice et la vérité triomphent, et tous peuvent aller dormir en paix. Ce portrait de la justice humaine est-il réaliste? Y a-t-il toujours un juré no 8 dans chaque procès? En voulant dénoncer les préjugés de classe, l'auteur ne renforce-t-il pas lui-même cette image en donnant à un architecte, éduqué et au langage soigné, le beau rôle?
 7. À cet égard, les étudiants pourront commenter le choix du metteur en scène quant à la distribution. Encore là, les préjugés ne sont-ils pas renforcés par l'attribution des rôles ingrats à des comédiens dont le physique ou l'allure générale laisse effectivement croire qu'ils seront « épais » ou « agressifs »? Demandez aux étudiants de concevoir une autre distribution de la pièce, à partir d'autres comédiens qu'ils connaissent, ou même, d'élèves ou de professeurs de leur école.
 8. L'auteur s'est servi de quelques procédés dramatiques pour appuyer davantage le suspense. À maintes reprises, il met dans la bouche d'un juré une remarque qui se retournera immédiatement, ou ultérieurement, contre lui. De même, il joue avec les interprétations divergentes que donnent les jurés de la preuve soumis au procès. Demandez aux élèves de relever des exemples de ces deux procédés, et de commenter leur efficacité dramatique.
-